

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mars,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD jusqu'à 20h00, Jean-Louis CANTET, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Cécile DROUET, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 18h25, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Thierry BROSSARD à partir de 20h00 (Pouvoir donné à Anne FERRER) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 18h25 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents : Gilbert NASARRE, Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Nathalie LALLEMAND

OBJET : Installation d'une nouvelle conseillère municipale après démission

Le Maire expose.

Par courrier en date du 28 février 2024 et remis ce même jour au Maire, Mme Iréna BARDINET a présenté sa démission volontaire de ses fonctions de conseillère municipale.

Mme la Préfète des Deux-Sèvres a été informée de cette démission, en application de l'article L.2121-4 du code des collectivités territoriales.

L'article L.270 du code électoral indique : « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Mme Cécile DROUET, appelée à remplacer Mme Iréna BARDINET au sein du conseil municipal et ayant accepté, est donc installée ce jour dans ses fonctions de conseillère municipale.

Une copie de la charte de l'élu local (article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales) ainsi qu'une copie des dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats des conseillers municipaux (articles L.2123-1 à L.2123-35 du CGCT) sont remises à Cécile DROUET.

Mme la Préfète des Deux-Sèvres est informée de cette installation par la transmission du nouveau tableau d'ordre du conseil municipal mis à jour.

CM20240315-001

Le Conseil Municipal prend acte :

- **de l'installation de Mme Cécile DROUET,**
- **de la modification du tableau du conseil municipal de la commune d'Echiré.**

Fait et délibéré le 15 mars 2024

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Nathalie LALLEMAND

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 21 MARS 2024
Notifié ou publié le : 22 MARS 2024